

"Sauvez l'eau"

Autor(en): **J.-Cl.D.**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **32 (1961)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PDJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXII^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 5 Mai 1961

SOMMAIRE

Sauvez l'eau — Où en sommes-nous en Suisse dans le domaine de la protection des eaux contre la pollution ? — La flore des rives du Doubs de Biaufond à Ocourt face aux barrages projetés — Le marché du travail

« Sauvez l'eau »

Récemment, à Lucerne, la Ligue suisse pour la protection des eaux a organisé une grande conférence publique dont le thème « Sauvez l'eau » ne peut qu'être approuvé par chacun.

Toutefois, M. Tschudi, conseiller fédéral, chef du Département de l'intérieur, qui patronnait la manifestation, l'a relevé avec pertinence. Si le financement des stations d'épuration rencontre de graves difficultés, la cause ne réside pas seulement dans leur coût fort élevé, ni dans le fait qu'il existe, dans notre pays, une vieille habitude selon laquelle communes, cantons et Confédération se renvoient politiquement l'honneur d'ouvrir leur porte-monnaie en premier. La cause des obstacles, c'est d'abord qu'une grande partie de l'opinion publique n'est pas encore convaincue de l'extrême urgence de la protection des eaux. Dès que ce problème figurera en tête de l'échelle des valeurs de l'opinion publique, la question du coût ne constituera plus l'obstacle qu'elle est aujourd'hui.

Puisse cette déclaration ne pas devenir un oreiller de paresse sur lequel se reposeront nos autorités et espérons que ces dernières s'efforceront d'attirer l'attention de nos populations sur ces graves problèmes ! Le secteur privé, d'ailleurs, ne reste pas en arrière. Le Dr Käppeli, président du Conseil d'administration de la CIBA, a fait notamment une proposition spectaculaire en annonçant la création d'une « Fondation industrielle en faveur de la protection des eaux suisses ».

Espérant recueillir une subvention d'un demi-million par année de l'économie suisse, on compte utiliser cette somme pour financer des études et pour stimuler les autorités et les populations. Rien n'est, autant que l'eau, vulnérable et livré sans défense à la négligence criminelle des hommes. Seule, pourtant, la présence d'une eau pure permet à l'homme de s'établir et de fonder des villes et villages : l'eau est la condition primordiale de l'existence d'une population, de son industrie et de son agriculture. En laissant se perdre ou se détériorer l'eau, on sape les bases mêmes de la vie, car l'eau est irremplaçable.

En faisant appel au capital, comme l'a suggéré le Dr Käppeli, on pourrait aussi émettre des emprunts à long terme et étudier la possibilité de prêts à bas taux de la part des cantons ou de la Confédération. Ne vaut-il pas mieux laisser à nos descendants le soin de payer les dettes

que nous aurons contractées en construisant des stations d'épuration que leur laisser des eaux en mauvais état ?

Non seulement l'assainissement des eaux à une époque ultérieure engloutirait des sommes beaucoup plus élevées qu'aujourd'hui, où il est encore relativement facile de réparer les dégâts causés par la pollution, mais c'est toute la santé de la nation qui est en jeu.

De nombreux esprits clairvoyants le savent bien d'ailleurs dans le Jura où maintes localités étudient les plans de futures stations d'épuration.

Précisons à ce propos que le Jura, s'il n'est pas à la pointe du progrès (ce sont les cantons de Zurich, Argovie et Saint-Gall qui, en ce domaine, sont à l'avant-garde) figure en bonne place dans la lutte contre la pollution des eaux.

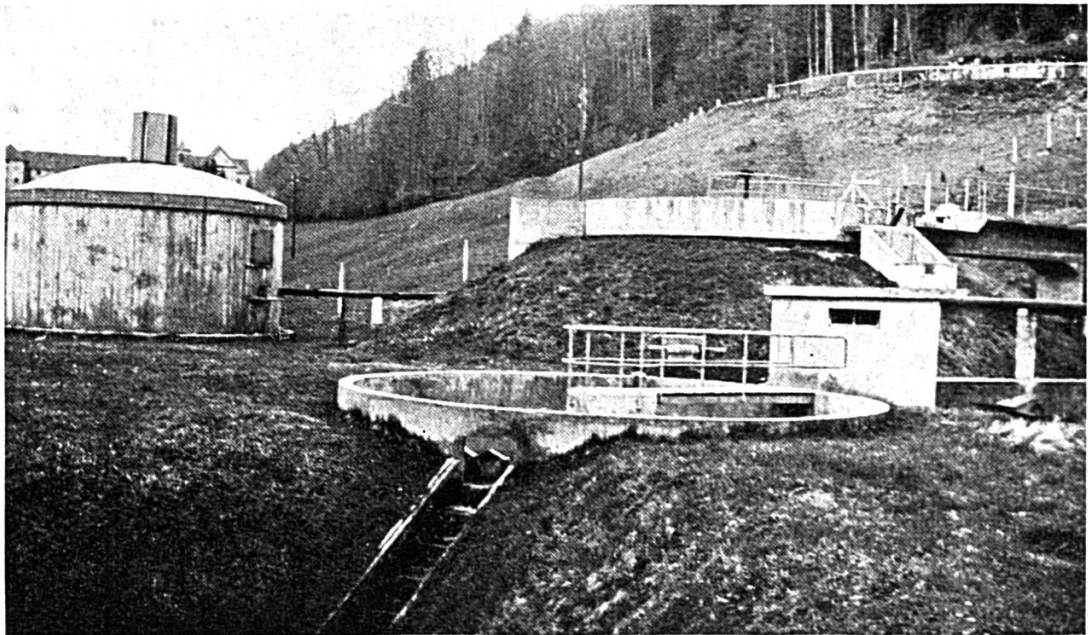
En 1952, en effet, le Grand Conseil accordait les crédits nécessaires pour la construction d'une station d'épuration à Bellelay. Cette installation, qui entra en activité en 1953 et rend maintenant de très grands services, devait, dans l'idée de nos autorités, servir d'exemple.

Cet exemple fut suivi par la Commune des Genevez, il n'y a pas très longtemps. C'est déjà quelque chose, mais ce n'est pas assez. Espérons, dès lors, que la ligue suisse pour la protection des eaux, qui s'est fixé pour premier but de réveiller les consciences, réussira dans sa tâche. Puisse-t-on aussi, dans l'opinion, s'intéresser à son action. Chacun, homme, femme ou enfant, doit comprendre non seulement qu'une eau polluée est répugnante mais qu'il est nécessaire de faire le maximum pour garder l'eau pure et saine.

Deux tâches nous attendent : Prévenir en renonçant à l'habitude de déverser nos égouts n'importe où et guérir — car prévenir ne suffit plus — en traitant les eaux polluées.

J.-Cl. D.

Cliché ADIJ No 468



La station d'épuration de Bellelay